



Travaux d'électricité  
Rénovation- Dépannages  
Courants forts - courants faibles  
contact@ames-electricite.fr

**FACTURE N° 6030069**

N/REF : 16/02/2026 13H00 C:002640 I:02092  
V/REF : F80028  
V/Email reçu le Lundi 16/02/2026 a 13H00

SELON DEVIS N° 6020013

V/REF.IMM. ALH-2049

IMMEUBLE : LE MATHIOLAN (ALH)  
11 a 29 RUE MONTOUT  
8a16, BLD FRANCE/10a32 MATHIEU  
69330 MEYZIEU

**ALLIADE HABITAT  
SERVICE SINISTRES  
Centre de Paiement  
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407  
69364 LYON CEDEX 07**

Dardilly, le 09 Mars 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : RESIDENCE LE MATIOLAN - PARKING EXTERIEUR LAMPADAIRE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6020013 du 16/02/2026 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme E. ARNOLD

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION DU 20/02 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 6020013  
CONCERNANT LA DEPOSE, EVACUATION STOCKAGE ET REPOSE D'UN CANDELABRE POUR  
REPRISE MASSIF

**OBSERVATIONS** : FP AB Email envoyé le 27/02/26 a 15H53 Mme E. ARNOLD

=====

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif     | P.U.   | HT      |
|--------------------------|---------------------------------------|--------|---------|
| 1,00                     | I/Depose repose d'un candelabre       | 895,00 | 895,00  |
| 2,00                     | Forfait déplacement electrici.trv PCM | 34,91  | 69,82   |
| TOTAL H.T. ....          |                                       |        | 964,82  |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                       |        | 96,48   |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                       |        | 1061,30 |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros



*Travaux d'électricité  
Rénovation- Dépannages  
Courants forts - courants faibles  
contact@ames-electricite.fr*

**FACTURE N° 6030069**

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN

# BON DE COMMANDE

Référence à rappeler  
Commande N°F80028  
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES  
173 Avenue Jean Jaurès  
69007 LYON  
Emetteur : MME Elodie ARNOLD

SARL AMES ELECTRICITE  
12 CHEMIN DES GORGES  
69570 DARDILLY

1602-1300

## Prestation Parties Communes

ND - HP 2049 - CVT 260177 - MAT, Travaux à réaliser entre le 05/03/2026 et le 05/03/2026

Votre contact : M. KAMEL BECHOUA (06 29 56 94 21)

LE MATHIOLAN (ALH - 2049 )  
rues Saint Mathieu-Du Montout- Boulevard Pierre Mendès  
France  
69330 MEYZIEU

|                                    | P.U.HT (€) | Quantité | Montant HT (€) | TVA    |
|------------------------------------|------------|----------|----------------|--------|
| ELF - .Electricite                 | 964,82     | 1,00 FOR | 964,82         | 10,00% |
| ANNULE ET REMPLACE COMMANDE F79831 |            |          |                |        |

Virement CE

30 jours réception fact. (\*)

(\*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

|           |                |
|-----------|----------------|
| Total HT  | 964,82 €       |
| Total TVA | 10,00% 96,48 € |
| Total TTC | 1061,30 €      |

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat  
Centre de paiement  
173 avenue Jean Jaurès CS 30407  
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR